



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Nouvelle inscription

Date de publication: SHAB - 18.02.2019

Numéro de publication: HR01-1004569198

Canton: VS

Entité de publication:

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Nouvelles entrées Fibronostics Sàrl, Sion

Fibronostics Sàrl Avenue de Tourbillon 100
1950 Sion

Forme juridique: Société à responsabilité limitée (SARL)

IDE: CHE478542401

Siège: Sion

Objectif

Développement commercial; support opérationnel et scientifique pour nos solutions de diagnostic médical non invasif (cf. statuts pour but complet)

Registre journalier no 422 du 13.02.2019

Registre responsable: Registre du commerce du Valais Central

Révision:

Renonciation à la révision

Fibronostics Sàrl, à Sion, CHE-478.542.401, Avenue de Tourbillon 100, 1950 Sion, société à responsabilité limitée (Nouvelle inscription). Date des statuts: 08.02.2019. But: Développement commercial; support opérationnel et scientifique pour nos solutions de diagnostic médical non invasif (cf. statuts pour but complet). Capital social: CHF 20'000.00. Obligations de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Organe de publication: FOSC. Communication aux associés: convocation à l'assemblée générale par écrit, par courriel ou par avis inséré dans la FOSC et toute autre communication par écrit ou par courriel. Personne(s) inscrite(s): Fibronostics Pte. Ltd, à Singapour (MY), associée, pour 200 parts sociales de CHF 100.00; Jarry, Ivan, ressortissant français, à New York (US), président des gérants, avec signature individuelle; Bagnoud, Bertrand, de Lens, à Sion, gérant, avec signature individuelle; Shleifer, Michaël, ressortissant français, à Singapour (MY), gérant, avec signature individuelle. Selon déclaration du 08.02.2019, il est renoncé à un contrôle restreint.

L'entité juridique mentionnée a été inscrite au registre du commerce et jouit de la capacité juridique.

Publication selon les art. 9 et 35 ORC.